



*Printemps 1993 (Vol. 5, N° 1) numéro d'article 2*

# Le travail par postes

---

**Deborah Sunter**

**T**rois travailleurs canadiens sur dix ne font pas du «9 à 5». Qu'ils soient policiers, pompiers, travailleurs dans les soins de santé offerts 24 heures par jour ou encore employés dans les services de transports, ils travaillent par postes (ou par quarts) afin d'assurer les services essentiels aux citoyens. D'autres travailleurs «postés» offrent des services appréciés du public : spectacles, repas au restaurant et magasinage. Enfin, ils produisent bon nombre des biens fabriqués que nous achetons.

Cet article offre un aperçu du travail par postes. Ce genre de travail se définit comme étant un régime non standard qui diffère de la journée de travail normale - de 9 à 5 - débutant le matin et se terminant l'après-midi. Cette définition englobe donc les postes (ou quarts) rotatifs de soirée et de nuit réguliers, ainsi que les journées ou les horaires irréguliers et le travail sur appel. En 1991, de tels régimes de travail affectaient la vie professionnelle et privée d'environ deux millions de salariés à temps plein et d'un million de salariés à temps partiel.

Ces horaires atypiques offrent à la fois des avantages et des inconvénients pour les travailleurs. Pour certains, le travail par postes est le seul genre de travail accessible, soit parce que le nombre d'emplois à heures normales est restreint ou encore parce que leur profession exige un travail en dehors de l'horaire traditionnel du 9 à 5. En outre, le travail posté permet aux étudiants de gagner de l'argent tout en poursuivant leurs études. Il peut aussi présenter certains avantages pour les parents qui peuvent ainsi s'occuper à tour de rôle de leurs enfants tout en réduisant les frais de garde.

Par contre, des résultats de recherche médicale et sociologique suggèrent que le travail posté comporte certains coûts. Il peut perturber le rythme biologique, causer un manque de sommeil et entraîner de mauvaises habitudes alimentaires de même que susciter des problèmes émotifs et physiques ([Finn](#), 1981). Le fait de travailler par postes peut déphaser un travailleur par rapport à son entourage. La fatigue et le stress ressentis peuvent aggraver les tensions dans les relations familiales et sociales. Enfin, comme il n'y a pas de services de garde d'enfants 24 heures sur 24, le travail par postes peut causer des soucis

particulièrement aux parents seuls ou aux couples qui ont les mêmes heures de travail.

À l'aide des résultats de l'Enquête sur les horaires et les conditions de travail de 1991, cet article propose d'évaluer la fréquence des horaires atypiques, certaines caractéristiques démographiques et socioéconomiques des travailleurs postés et les principales raisons évoquées pour participer à un tel régime de travail. Étant donné que, sur le plan de l'activité sur le marché du travail et de la démographie, les caractéristiques des travailleurs à temps plein diffèrent considérablement de celles des travailleurs à temps partiel, chaque catégorie de travailleurs est examinée séparément.

## Travailleurs à temps plein

### Près d'un salarié à temps plein sur quatre est un travailleur posté

Parmi les 8,5 millions de salariés détenant un emploi à temps plein en 1991 au Canada, près de 2 millions (23 %) avaient un horaire autre que celui d'un jour habituel. Ce sont les travailleurs postés (voir [Données et définitions](#)).

Leurs horaires variaient considérablement. Près des deux tiers avaient un horaire «régulier». Pour ce groupe, le régime de loin le plus courant (40 %) était celui des postes (ou quarts) rotatifs où les périodes de travail changent périodiquement, les salariés passant du travail de jour au travail de soir ou de nuit. Venaient ensuite les postes de soirée (15 %), suivis des postes de nuit (6 %) et des postes fractionnés (ou quarts brisés) (3 %). Toutefois, trois personnes sur dix qui travaillaient par postes à temps plein n'avaient aucun de ces régimes, mais travaillaient plutôt par postes «irréguliers». Une proportion additionnelle de 3 % des salariés travaillaient sur appel ([tableau 1](#)).



### Tableau 1 Proportion des travailleurs rémunérés\*, selon l'horaire de l'emploi principal, le genre de travail et le sexe, 1991

Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail

\* Travailleurs de 15 à 64 ans.

## Qui travaille par postes?

Parmi les salariés à temps plein, le travail par postes était légèrement plus courant chez les hommes que chez les femmes (25 % contre 21 %), mais les hommes sont plus susceptibles d'avoir un horaire

préétabli. Seulement 27 % des hommes travaillant par postes avaient un horaire irrégulier, comparativement à 36 % des femmes.

Les adolescents, particulièrement les jeunes femmes, détenaient le taux de travail par postes le plus élevé (31 %). Et bien que ce taux soit plus faible chez les travailleurs à temps plein âgés de plus de 24 ans, ces derniers demeuraient relativement nombreux (22 %) à ne pas avoir un emploi de jour à heures normales. Alors que pour l'ensemble, la proportion d'adultes était inférieure à celle des jeunes, les personnes de 25 ans et plus formaient la grande majorité de l'effectif des salariés postés travaillant à temps plein ([graphique A](#)).



## Graphique A **En 1991, les profils démographiques des salariés postés travaillant à temps plein et à temps partiel différaient considérablement.**

*Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail*

Le niveau d'instruction ne semble pas influencer sur les taux de travail par postes chez les hommes, sauf dans le cas des détenteurs d'un grade universitaire, dont le taux était inférieur de moitié à la moyenne de 27 %. Chez les femmes, les taux de travail par postes semblent baisser avec l'augmentation du niveau d'instruction, sauf dans le cas des femmes ayant un certificat ou un diplôme postsecondaire. Cette anomalie est liée en partie à la forte proportion de ces femmes qui sont diplômées en soins de santé.

## **Pas une question de choix**

La grande majorité des travailleurs postés détenant un emploi à temps plein, hommes ou femmes, n'étaient pas maîtres de leur horaire de travail. La raison évoquée pour laquelle environ 89 % des hommes et 83 % des femmes avaient un tel régime était que leur travail l'exigeait. Seulement 6 % des femmes (48 000) l'avaient choisi afin de s'occuper des enfants ou s'acquitter d'obligations familiales, et pratiquement aucun homme n'avait donné l'une ou l'autre de ces raisons. Une petite proportion d'hommes et de femmes (4 % dans chaque cas) ont indiqué qu'ils travaillaient par postes pour gagner plus d'argent.

La répartition du travail par postes selon la profession [▼ 1](#) semble indiquer que c'est par nécessité, et non par choix, que la plupart des salariés postés travaillant à temps plein avaient un tel régime. Le fait que les services de police, de protection contre les incendies et de santé doivent être assurés en tout temps est reflété dans les taux élevés de travail par postes pour les professions associées à ces services : près de 70 % pour les agents de police, les pompiers et les agents de sécurité et 50 % pour les travailleurs de la santé. Les postes rotatifs étaient les plus courants, mais les horaires irréguliers étaient également fréquents.

Dans les industries de transformation, près de trois travailleurs sur dix possédaient des horaires atypiques à cause de l'exploitation continue des usines fortement mécanisées, alors que dans les domaines du transport et de la manutention, quatre salariés sur dix travaillaient par quarts pour assurer la permanence du transport des marchandises et des gens. Par contre, la proportion de travailleurs postés était inférieure à 15 % pour les professions liées au travail de bureau : personnel de soutien, professionnels de domaines autres que la santé et gestionnaires. Les travailleurs du bâtiment étaient les moins susceptibles d'avoir ce type de régime ([graphique B](#)).



## **Graphique B La profession déterminait le plus souvent si un salarié travaillait par postes en 1991.**

*Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail*

---

La répartition des salariés postés occupés à temps plein selon les grands groupes de professions est fonction non seulement des taux de travail par postes, mais aussi de la taille relative du groupe professionnel.

Par conséquent, les travailleurs des industries de transformation et ceux de la préparation des aliments et boissons et des autres services comptaient pour 17 % de l'ensemble des salariés postés chacun. Malgré leurs taux élevés de travail par postes, seulement 11 % d'entre eux occupaient un emploi dans le domaine de la santé et 6 %, dans les services de protection. Inversement, bien que la fréquence du travail par postes soit très faible chez les employés de bureau, ils représentaient un autre 10 % des salariés postés simplement à cause de leur très grand nombre.

## **Le travail posté et la famille**

En 1991, un peu plus du tiers des salariés postés travaillant à temps plein (700 000) étaient des parents d'enfants de moins de 16 ans; la moitié de ce nombre avaient des enfants de moins de 6 ans. Rien ne semble indiquer que les travailleurs assumant des responsabilités familiales évitaient le travail par postes ([tableau 2](#)).

---



## Tableau 2 Taux de travail par postes pour les salariés travaillant à temps plein, selon le genre de famille, la présence d'enfants et le sexe, 1991

Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail

Bien que les hommes dans les familles comptant deux soutiens économiques et ceux à la tête d'une famille monoparentale avaient des taux de travail par postes inférieurs à ceux des hommes appartenant aux familles à soutien unique ou des hommes seuls, les différences étaient minimales et la présence d'enfants de même que l'âge de ces derniers avaient peu d'impact.

Chez les femmes, le taux de travail par postes dépassait considérablement la moyenne (21 %) dans seulement deux situations familiales. Premièrement, dans les familles époux-épouse comptant un seul revenu et au moins un enfant de moins de 6 ans, il était de 27 %. Ce taux élevé pouvait être lié à la présence au foyer d'un mari sans travail pouvant s'occuper des enfants. Deuxièmement, dans les familles monoparentales dirigées par une femme et comptant des enfants de moins de 6 ans, il était encore plus élevé (33 %). Pour bon nombre de femmes dans cette situation, il est probable que les arrangements de garde des enfants soient complexes et soulèvent des problèmes, vu que ces services sont presque exclusivement offerts durant le jour.

## Travailleurs à temps partiel

### La plupart d'entre eux travaillent par postes ...

Environ six salariés à temps partiel sur dix travaillent par postes, et la majorité d'entre eux n'ont pas d'horaire régulier. En 1991, un peu plus de 40 % avaient des horaires irréguliers,

18 % travaillaient sur appel, 20 % avaient un poste normal de soirée et 2 % avaient un poste normal de nuit.

Plus de la moitié de la main-d'oeuvre à temps partiel travaillant par postes était âgée de moins de 25 ans. Les trois quarts des travailleurs de 15 à 24 ans avaient ce régime de travail, et il n'est pas étonnant de noter que la plupart (84 %) étaient des étudiants.

Bien qu'environ 70 % des hommes occupant un emploi à temps partiel travaillaient par postes, ils représentaient moins d'un dixième des salariés postés travaillant à temps partiel, principalement parce que très peu d'hommes travaillaient moins de 30 heures par semaine. Par ailleurs, le travail à temps partiel est courant chez les femmes. Elles formaient plus du tiers de l'effectif des salariés postés travaillant à temps partiel, même si leur taux de travail par postes était plus faible que celui des hommes ou des jeunes.

Dans presque toutes les professions, la majorité des travailleurs à temps partiel travaillaient par postes. Toutefois, en raison de l'importance de leurs effectifs, plus des deux tiers de l'ensemble des salariés postés travaillant à temps partiel étaient concentrés dans seulement 3 domaines : la préparation des aliments et boissons et autres services (29 %), le travail de bureau, y compris les postes de caissier, (22 %) et la vente (17 %).

## ... et ils le font par choix

Les travailleurs à temps partiel sont plus susceptibles que ceux à temps plein d'avoir un tel régime de travail afin de pouvoir s'acquitter «d'autres obligations». Les jeunes avaient choisi le travail par postes dans de fortes proportions : près des deux tiers d'entre eux déclaraient que cela leur laisse du temps pour étudier. En effet, les horaires abrégés et atypiques permettent de concilier les exigences des études avec celles du travail. Le travail par postes imposé par les exigences du travail était le lot de la majorité des hommes adultes. Quant aux femmes, 16 % ont répondu que le travail par postes est plus intéressant pour elles qu'un horaire normal de jour en raison de leurs obligations parentales.

## Les tendances du travail par postes

Il existe peu d'information sur l'importance du travail par postes au Canada, quoiqu'on puisse suggérer quelques conclusions tirées de résultats d'une étude datant de 1967. En juin de cette année, 19 % de l'ensemble des travailleurs rémunérés (à temps plein et à temps partiel) ont déclaré avoir un horaire normal de nuit, par opposition à un horaire normal de jour. En 1991, le taux de travail par postes pour l'ensemble des travailleurs rémunérés était de 30 %. Bien que cette augmentation puisse indiquer une nette tendance à la hausse au cours des 25 dernières années, les deux estimations ne sont pas vraiment comparables [▼2](#).

De même, bien que le U.S. Bureau of Labor ait mesuré l'étendue du travail par postes à trois reprises au cours des 15 dernières années, les méthodes et les concepts utilisés à chaque occasion étaient suffisamment différents pour rendre les comparaisons difficiles. Selon l'estimation la plus récente (mai 1991), 18 % des salariés de 16 ans et plus travaillant à temps plein avaient un horaire autre que l'horaire régulier de jour. Cette proportion est considérablement plus faible que l'estimation de 1991 pour les travailleurs à temps plein du Canada (23 %).

En dépit du manque de données chronologiques, il semble que la fréquence du travail posté augmente depuis longtemps au Canada. Au cours des deux dernières décennies, le marché du travail a évolué de façon à encourager et même à exiger le recours au travail par postes. La dépendance du secteur des services sur les travailleurs à temps partiel est une des principales causes de la croissance de cet effectif par rapport à la main-d'oeuvre totale - de 11 % en 1976 à 16 % en 1991 - et de la hausse spectaculaire de la proportion d'étudiants occupant des emplois pendant l'année scolaire - de 25 % à près de 40 % durant la même période. De plus, comme le démontre le présent article, les horaires non standard sont courants à

la fois chez les travailleurs à temps partiel et parmi la main-d'oeuvre étudiante.



## Graphique C **Au moins un quart des salariés à temps plein de cinq grandes industries travaillaient par postes en 1991.**

*Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail*

Cette tendance se maintiendra sans doute. Par exemple, la proportion des personnes employées par l'industrie manufacturière diminue, mais la nécessité d'accroître la productivité dans ce secteur pourrait entraîner une hausse du taux de travail par postes. Des pressions semblables s'exercent également en vue d'offrir des biens et services selon les besoins du client, ce qui exige généralement le recours au travail par postes.

## Résumé

Le travail par postes est une composante importante du marché du travail au Canada. En 1991, près du quart des travailleurs rémunérés à temps plein et un peu moins des deux tiers des travailleurs à temps partiel avaient un tel régime de travail. Dans la plupart des cas, les horaires de travail étaient déterminés par la nature de leurs fonctions.

Chez les salariés travaillant à temps plein, les hommes étaient légèrement plus susceptibles que les femmes à travailler par postes. La fréquence du travail par postes décroissait avec l'âge tant chez les hommes que chez les femmes. Les taux étaient les plus élevés chez les travailleurs assurant des services essentiels, par exemple les pompiers, les policiers et le personnel des soins de santé, mais étaient également assez forts chez le personnel des services d'accueil et les personnes travaillant dans les domaines du transport, de la manutention et de la transformation. La présence de jeunes enfants influait peu sur la probabilité de travailler par postes des parents.

Plus de 60 % des salariés occupant des emplois à temps partiel travaillaient par postes et ils avaient généralement des horaires irréguliers qui variaient de jour en jour ou de semaine en semaine. Les jeunes, particulièrement les étudiants, représentaient un peu plus de la moitié des salariés postés travaillant à temps partiel, et le reste de cet effectif était constitué en grande partie de femmes.

Il importe de suivre de près l'évolution des tendances futures des horaires non standard. À l'heure actuelle, 3 millions de travailleurs postés courent le risque d'avoir des problèmes physiques et sociaux souvent reliés aux horaires non standard, et bon nombre d'entre eux doivent continuellement modifier leur horaire personnel et familial en fonction des exigences variables des postes irréguliers. Néanmoins, la fréquence du travail par postes a de bonnes chances d'augmenter, en même temps que les pressions

pour accroître la productivité et mieux répondre aux besoins des clients ainsi que l'augmentation de l'emploi à temps partiel et de l'emploi étudiant.

---

## Données et définitions

L'Enquête sur les horaires et les conditions de travail était un supplément à l'Enquête sur la population active (EPA) de novembre 1991. Elle a permis la collecte de renseignements sur les horaires de travail des travailleurs rémunérés détenant un emploi durant la semaine de référence de l'EPA. On a aussi obtenu des renseignements sur divers sujets tels que les périodes de travail, le choix des travailleurs quant à leur horaire ainsi que le nombre et les caractéristiques des personnes travaillant à la maison. De l'information additionnelle sur les emplois secondaires a également été recueillie.

## Définitions de l'horaire de travail

Il existe plusieurs façons de mesurer l'ampleur du travail posté. L'une d'entre elles consiste à déterminer le nombre de travailleurs dont la plupart des heures quotidiennes de travail durant une semaine donnée sont comprises entre 17 h et 7 h. Toutefois, cette méthode ne tient pas compte des travailleurs dont l'horaire varie de semaine en semaine ou même de jour en jour (postes rotatifs, postes fractionnés (brisés), travail sur appel et horaires irréguliers).

Les données du présent article ont été obtenues par autoidentification. Autrement dit, on a demandé aux travailleurs de choisir parmi les définitions proposées celle qui correspondait le mieux à l'horaire habituel de leur **emploi principal**. Cette méthode comporte aussi des lacunes, du fait qu'elle ne peut inclure le travail par postes effectué dans un deuxième emploi. On estime qu'en 1991, 290 000 travailleurs postés cumulaient les emplois, c'est-à-dire qu'ils détenaient un deuxième emploi en même temps qu'un emploi régulier à temps plein de jour. L'enquête ne fournit pas de renseignements sur ces travailleurs.

**Horaire normal de jour** - le travail est effectué suivant l'horaire standard («le 9 à 5») ou commence le matin pour se terminer l'après-midi (y compris les fins de semaine).

**Poste ou quart normal de soirée** - le travail commence vers 15 h ou 16 h et prend fin aux environs de minuit.

**Poste ou quart normal de nuit** - le travail commence vers minuit et se termine aux environs de 8 h.

**Poste ou quart rotatif** - il s'agit d'une combinaison des postes cidessus, pourvu que la rotation soit



régulière et qu'un poste ne prime pas sur les autres.

**Poste ou quart fractionné (brisé)** - il y a deux ou plusieurs périodes de travail distinctes comportant un intervalle de temps libre - pas seulement une pause repas, par exemple - entre chaque période. Un conducteur d'autobus qui travaille durant les heures de pointe du matin et de l'après-midi et a une pause de cinq heures entre ces deux périodes occupe un poste fractionné.

**Travail sur appel** - travail dont les heures varient considérablement d'une semaine à une autre. On fait appel aux travailleurs au besoin, et non pas selon un horaire prédéterminé.

**Horaire irrégulier** - les travailleurs n'ont pas d'horaire régulier, mais travaillent normalement pour un même employeur. L'horaire est habituellement déterminé une semaine ou plus à l'avance.

**Autre** - ce sont les horaires qui ne correspondent à aucune des définitions cidessus.

---

## Notes

### *Note 1*

La classification professionnelle utilisée pour le présent article est fondée sur la Classification type des professions de 1980 et les catégories sont regroupées de la façon suivante :

- Directeurs, gérants, administrateurs et membres de professions libérales
  - Directeurs et gérants
  - Professionnels d'un domaine autre que la santé
  - Travailleurs spécialisés en médecine et en santé
- Employés de bureau et travailleurs assimilés
- Travailleurs spécialisés dans la vente
- Travailleurs spécialisés dans les services
  - Services de protection
  - Préparation des aliments et boissons, et les autres services
- Travailleurs du secteur primaire
- Travailleurs des industries de transformation
- Travailleurs du bâtiment
- Personnel d'exploitation des transports
- Manutentionnaires et autres ouvriers qualifiés.

### *Note 2*

La comparaison des données de 1967 et de 1991 doit être faite avec attention et ce, pour trois raisons : 1) les personnes de 14 ans étaient incluses dans la population visée par l'enquête de 1967, mais non dans celle de 1991; 2) les estimations mesurent les taux de travail par postes pour des mois différents de l'année (si les facteurs saisonniers étaient pris en considération, il est raisonnable de supposer que l'écart entre les taux serait encore plus important, car la proportion de travailleurs postés augmente probablement durant les mois d'été); 3) l'enquête antérieure ne tenait pas compte des heures de travail irrégulières et des postes rotatifs (si ces horaires avaient été inclus, l'écart entre les estimations serait probablement moins grand, ce qui aurait plus que compensé les effets des facteurs saisonniers).

---

## Documents consultés

- FINN, P. «The effects of shift work on the lives of employees», dans *Monthly labor review*, Washington, D.C., October 1981, vol. 104, n° 10, p. 31-35.
  - HEDGES, J.N. et E.S. SEKSCENSKI. «Workers on late shifts in a changing economy», dans *Monthly labor review*, Washington, D.C., September 1979, vol. 102, n° 9, p. 14-22.
  - MAURICE, M. *Shift work: economic advantages and social costs*, International Labour Office, Geneva, 1975, p. 1-81.
  - MELLOR, E.F. «Shift work and flexitime: how prevalent are they?», dans *Monthly labor review*, Washington, D.C., November 1986, vol. 109, n° 11, p. 14-21.
  - TANDAN, N.K. *Workers with long hours*, Special labour force studies, series A, n° 9, Ottawa, Statistics Canada, April 1972, Catalogue 71-518, Occasional.
- 

## Auteur

Deborah Sunter est au service de la Division des enquêtes-ménages de Statistique Canada.

## Source

*L'emploi et le revenu en perspective*, Printemps 1993, Vol. 5, n° 1 (n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada).

---



Tableau 1

**Proportion des travailleurs rémunérés\*, selon l'horaire de l'emploi principal, le genre de travail et le sexe, 1991**

	Total des travailleurs rémunérés	Horaire normal de jour	Horaire de travail posté	Proportion des travailleurs postés					
				Total	Soir	Nuit	Rotatif	Irrégulier	Autre**
				'000	%	%			
<b>Tous les travailleurs</b>	<b>10 332</b>	<b>70</b>	<b>30</b>	<b>100</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>30</b>	<b>35</b>	<b>14</b>
Hommes	5 350	70	30	100	17	5	36	29	13
Femmes	4 982	70	30	100	16	4	25	40	15
<b>Temps plein</b>	<b>8 542</b>	<b>77</b>	<b>23</b>	<b>100</b>	<b>15</b>	<b>6</b>	<b>40</b>	<b>30</b>	<b>9</b>
Hommes	4 819	75	25	100	15	6	44	27	8
Femmes	3 723	79	21	100	14	6	35	36	9
<b>Temps partiel</b>	<b>1 790</b>	<b>39</b>	<b>61</b>	<b>100</b>	<b>20</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>42</b>	<b>23</b>
Hommes	531	29	71	100	23	--	10	37	27
Femmes	1 259	43	57	100	18	--	14	45	21

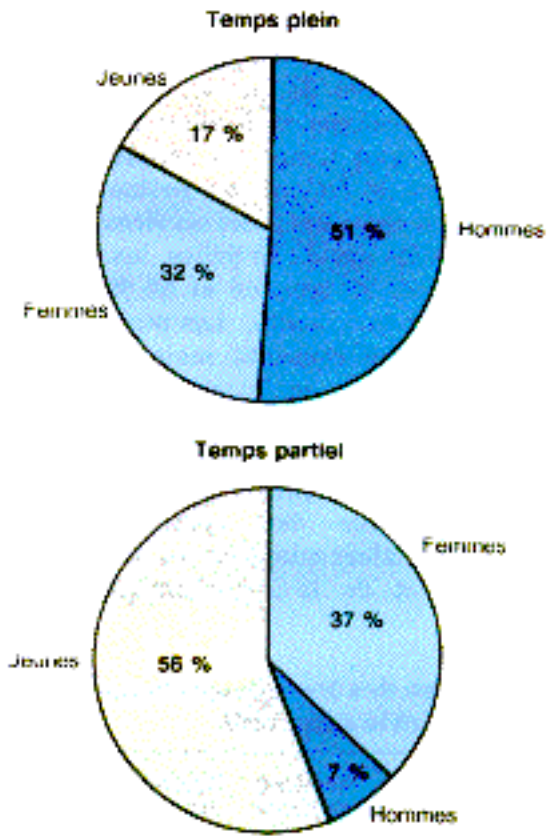
Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail

\* Travailleurs de 15 à 64 ans

\*\* Comprend les postes fractionnés (brisés) et le travail sur appel.

Graphique A

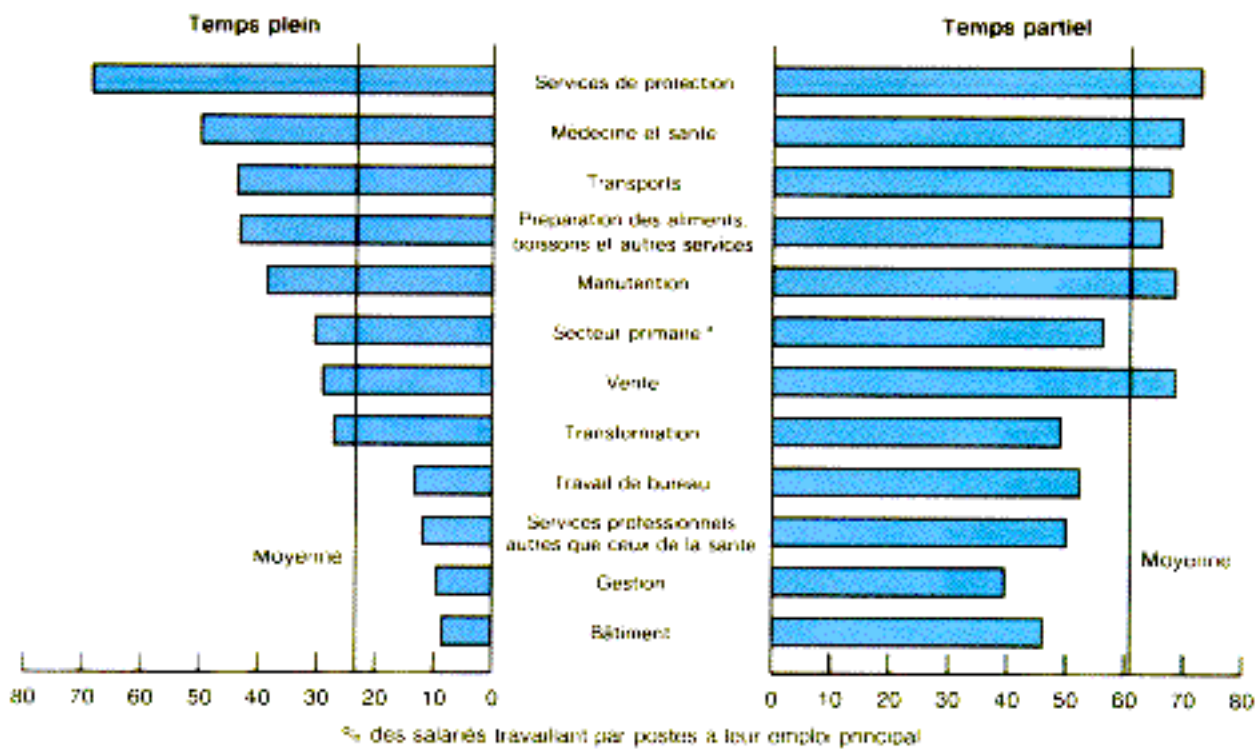
En 1991, les profils démographiques des salariés postés travaillant à temps plein et à temps partiel différaient considérablement.



Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail

Graphique B

La profession déterminait le plus souvent si un salarié travaillait par postes en 1991.



Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail

\* Comprend les travailleurs en agriculture, pêche, forêt et mines

Tableau 2

**Taux de travail par postes pour les salariés travaillant à temps plein, selon le genre de famille, la présence d'enfants et le sexe, 1991**

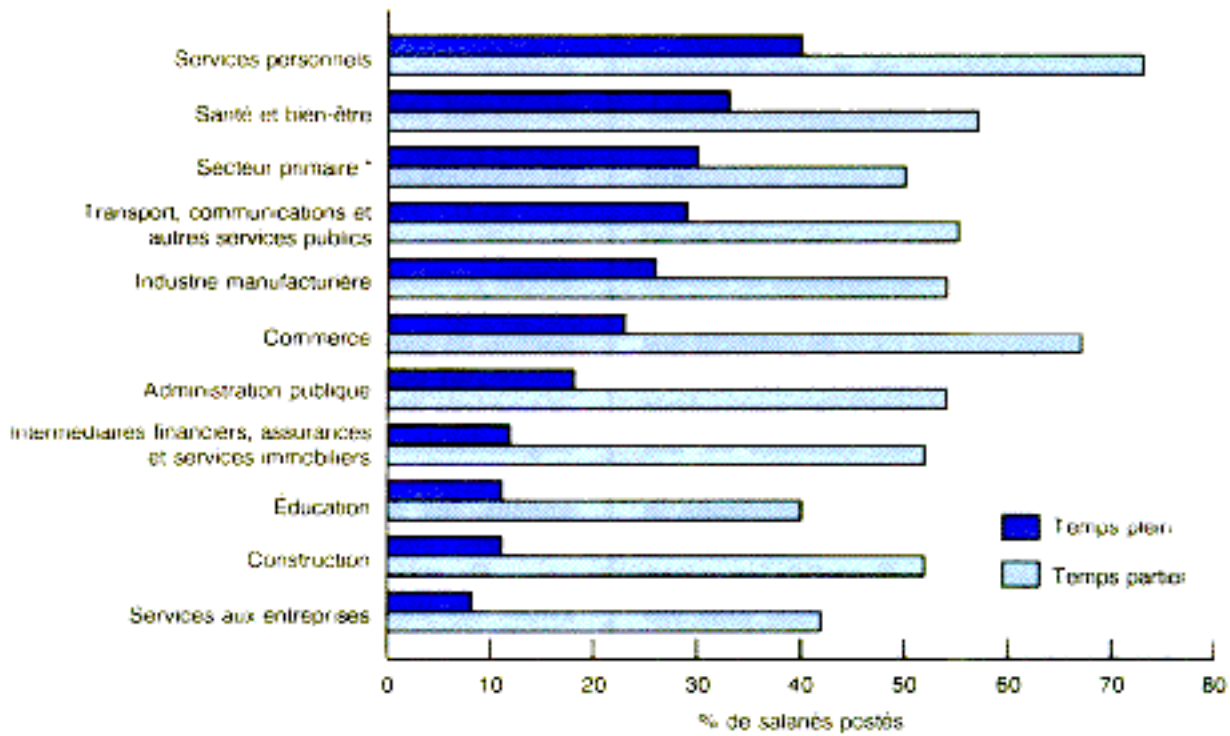
	Emploi total		Taux de travail par postes	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	'000		%	
<b>Total*</b>	<b>4 819</b>	<b>3 723</b>	<b>25</b>	<b>21</b>
Personnes seules	714	643	27	23
Familles comptant deux soutiens	2 251	1 965	23	20
Avec au moins un enfant de moins de 6 ans	589	450	23	18
Avec au moins un enfant de 6 à 15 ans	641	511	21	22
Sans enfant de moins de 16 ans	1 022	1 004	24	20
Familles comptant un seul soutien	1 008	328	26	20
Avec au moins un enfant de moins de 6 ans	371	58	26	27
Avec au moins un enfant de 6 à 15 ans	246	67	26	17
Sans enfant de moins de 16 ans	391	203	26	19
Parents seuls	74	261	23	23
Avec au moins un enfant de moins de 6 ans	6	50	--	33
Avec au moins un enfant de 6 à 15 ans	33	125	--	21
Sans enfant de moins de 16 ans	35	86	--	19

*Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail*

*\* Comprend les autres membres de la famille.*

### Graphique C

**Au moins un quart des salariés à temps plein de cinq grandes industries travaillaient par postes en 1991.**



Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail

\* Comprend l'agriculture, la pêche, la forêt et les mines.